ÉTAT D'AVANCEMENT 2025 DU PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

(MRC des Chenaux, MRC de Maskinongé, MRC de Mékinac, Ville de Shawinigan, Ville de Trois-Rivières)

Orientation 1 : Détourner la matière organique de l'enfouissement

<table>
<tr><th colspan="3">MESURE 1.1</th></tr>
<tr><th colspan="3">Mettre en place un service de collecte et de traitement des matières organiques séparées à la source</th></tr>
<tr><td colspan="2">• Phase I – Résidences unifamiliales, les multilogements et les ICI assimilables à la collecte en bac roulant sur rue
o Évaluer et choisir les modes et outils de collecte; (fréquence optimale de collecte, format du bac, conditions particulières en milieu rural, etc.);
o Analyser les modalités de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire et proposer un cadre d'harmonisation pour un meilleur arrimage et une cohérence des services en vue de l'implantation de la collecte des matières organique;
o Intégrer les ICI qualifiés à la collecte porte à porte par bac roulant sur rue;
o Coordonner la mise en œuvre de la collecte.</td><td>Complété</td></tr>
<tr><td colspan="2">• Phase II — Multilogements
o Évaluer les besoins et proposer des contenants et des fréquences de collecte adaptées ;
o Favoriser l'utilisation de contenants de tri à la source (mini bac);
o Produire un guide de meilleures pratiques à l'intention des gestionnaires d'immeubles et concierges.</td><td>Complété</td></tr>
<tr><td colspan="2">• Phase III — ICI
o Évaluer la possibilité d'offrir un service de collecte par Énercycle pour les ICI ne pouvant pas intégrer la collecte porte à porte.</td><td>En cours de réalisation</td></tr>
<tr><td>Acteurs</td><td>Échéancier</td><td></td></tr>
<tr><td>• Énercycle
• MRC/Municipalités</td><td>2023-2025 (Phase 1 à 3)
2026-2030 (Continuité des opérations)</td><td></td></tr>
</table>

<table>
<tr><th colspan="2">MESURE 1.2</th></tr>
<tr><th colspan="2">Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques</th></tr>
<tr><td>• Consulter d'autres organismes municipaux et les études de cas réalisées par RECYC-QUÉBEC sur le sujet pour la planification de la campagne d'information ;
• Préparer la campagne de communication pour annoncer et expliquer les changements aux collectes ;
• Recourir aux nouveaux médias (Internet, réseaux sociaux, etc.), en plus des médias plus traditionnels (imprimés, annonces dans les journaux, etc.), ainsi qu'à des initiatives terrain pour concrétiser l'engagement des citoyens ;
• Développer une trousse de démarrage (guide, calendrier, trucs et astuces, etc.).
o Entreprendre les communications plusieurs mois avant la distribution des bacs et les premières collectes, arrimage et une cohérence des services en vue de l'implantation de la collecte des matières organique;</td><td>Complété</td></tr>
</table>

○ Intégrer les ICI qualifiés à la collecte porte à porte par bac roulant sur rue; ○ Coordonner la mise en œuvre de la collecte.		
Acteurs	Échéancier	
• Énercycle	2023-2025	

MESURE 1.3		
Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost		
• Rendre accessible du compost aux citoyens en organisant des journées de distribution ;		En continu
• Évaluer la possibilité d'utiliser des produits issus du traitement des matières organiques (composts, digestats, etc.) dans les PDZA des membres d'Énercycle de manière à développer adéquatement un marché local pour ces produits ; • Développer un plan de valorisation régional.		Reporté (lié à l'usine de traitement des matières organiques)
Acteurs	Échéancier	
• Énercycle • MRC/Municipalités	2024-2030	

MESURE 1.4		
Poursuivre et encourager la valorisation des boues municipales et de fosses septiques		
• Favoriser le recyclage des boues d'Énercycle sur les installations du LET ; • Se doter d'un outil de planification des vidanges des boues municipales qui favorisent le recyclage au sol des boues ; • Documenter les pratiques de disposition des boues d'Énercycle (recyclage agricole) et des stations municipales du territoire ; • Sensibiliser les municipalités locales au recyclage des boues des stations d'épuration ainsi qu'à l'impact des activités municipales sur la qualité des boues et leur potentiel de valorisation ; • Examiner les raisons pour lesquelles des boues municipales ne sont pas valorisées (le cas échéant) et mettre en œuvre des solutions pour favoriser leur valorisation.		Remplacé par point 3 En continu (municipalités) En continu En continu (municipalités)
Acteurs	Échéancier	
• Municipalités • MRC/Énercycle	2023-2030	

Orientation 2 : Responsabiliser les générateurs

<table>
<tr><td colspan="3">MESURE 2.1</td></tr>
<tr><td colspan="3">Encadrer la gestion des matières résiduelles par de la réglementation à jour et harmonisée</td></tr>
<tr><td colspan="2">

Voir à se doter d'un règlement municipal sur la gestion des matières résiduelles (adapté à la localité, mais harmonisé sur l'ensemble du territoire d'application), incluant notamment :

Limiter les déchets : quantité par collecte, nombre de collectes par an, etc. ;
Interdire le dépôt de certaines matières dans la collecte des déchets ;
Obliger le tri à la source et la récupération des matières recyclables et des matières organiques (secteur résidentiel et secteur des ICI) ;
Obliger les propriétaires d'immeubles multilogements à donner accès aux occupants à des outils de collecte adaptés (incluant volume minimal pour les matières recyclables et des matières organiques).

Inclure au règlement municipal d'urbanisme des exigences relatives à la gestion des matières résiduelles pour les nouvelles constructions d'immeubles à logements multiples (espace minimal requis, contenants à prévoir, etc.) ;
Se doter d'un règlement applicable à l'ensemble du territoire pour obliger les ICI à mettre en place une collecte des matières organiques et d'acheminer ces matières aux installations d'Énercycle ;
Diffuser la réglementation auprès des générateurs concernés (résidentiel et ICI) afin d'en faciliter l'application.

</td><td>En cours de réalisation

Reporté

Reporté

En continu</td></tr>
<tr><td>Acteurs</td><td>Échéancier</td><td></td></tr>
<tr><td>

<u>MRC</u>
Municipalités/Énercycle

</td><td>2023 (A été complété lors de l'implantation de la collecte des MO mais avec la modernisation de la collecte sélective l'exercice doit être refait)</td><td></td></tr>
</table>

<table>
<tr><td colspan="3">MESURE 2.2</td></tr>
<tr><td colspan="3">Exiger une gestion conforme des boues d’installations septiques</td></tr>
<tr><td colspan="2">• Compléter l’inventaire des installations septiques du territoire, des systèmes de contrôle et de suivi de la vidange des installations septiques et des modes de gestion des boues recueillies ;
• Instaurer un service de gestion des vidanges ou des mesures de suivi obligatoire auprès des propriétaires responsables dans toutes les municipalités;
• S’assurer de la conformité des fréquences des vidanges (service de vidange d’Énercycle, preuve de vidange, etc.) selon les fréquences prescrites par le Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22) ;
• Veiller à ce que les municipalités fassent un suivi annuel des vidanges ayant lieu sur leur territoire à la MRC;
• S’assurer du recyclage (retour au sol) des boues ;
• Voir à la création d’un plan stratégique par les MRC afin de soutenir les municipalités à réaliser cette mesure.</td><td>En continu
En cours de réalisation
En continu
En continu
En continu
Reporté</td></tr>
<tr><td>Acteurs</td><td>Échéancier</td><td></td></tr>
<tr><td>• <u>Municipalités</u>
• MRC/Énercycle</td><td>2023 – 2030</td><td></td></tr>
</table>

Orientation 3 : Assurer l'efficience du PCGMR et rendre compte des résultats

MESURE 3.1		
Documenter les apports aux LET afin d'orienter les efforts pour atteindre les objectifs du PCGMR		
• Réaliser des audits visuels aux LET et sensibiliser les transporteurs et les générateurs concernés par les problématiques observées ; • Réaliser des caractérisations aux différentes phases d'implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire.		En continu En continu (2024, 2026)
Acteurs	Échéancier	
• Énercycle • Collaborateurs	2024 – 2026 – 2028 - 2030	

MESURE 3.2		
Stimuler les échanges en GMR et faciliter le partage d'information au sein des membres d'Énercycle		
• Maintenir les comités et activités en place (comité de soutien à la mise en œuvre du PCGMR, comité de liaison, conseil d'administration d'Énercycle) ; • Bonifier les activités du comité de soutien à la mise en œuvre du PCGMR ; • Créer un comité de consultation sur le PCGMR dans chaque MRC ; • Mettre en place un comité pour la collecte et le traitement des matières organiques.		En continu Complété
Acteurs	Échéancier	
• Énercycle • MRC/Municipalités	2023 – 2030	

MESURE 3.3		
Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu portant sur la GMR		
• Participer et/ou organiser des ateliers de discussion avec des acteurs du milieu afin d'avoir une meilleure vision globale de la GMR en Mauricie ; • Profiter de ces ateliers pour amener les acteurs du milieu (ICI et CRD) à discuter ensemble de leurs besoins dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et à développer des synergies dans la région ; • Dynamiser les communications (plus fréquentes, rapides et agiles) pour optimiser la collaboration entre Énercycle et les acteurs du milieu.		En continu
Acteurs	Échéancier	
• Énercycle • Collaborateurs	2023 - 2030	

<table>
<tr><td colspan="3">MESURE 3.4</td></tr>
<tr><td colspan="3">Réaliser et diffuser un suivi de l’état d’avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles.</td></tr>
<tr><td colspan="2">• Réaliser un rapport d’avancement du PCGMR
o Créer un outil, à l’aide des indicateurs de suivi, qui sera rempli tous les ans par Énercycle, les MRC et municipalités afin d’impliquer tous les partis concernés et d’avoir un portrait global de l’état d’avancement du PCGMR selon les secteurs ;
o Rédiger un rapport d’avancement annuel à transmettre au MELCC ;
o Diffuser le rapport d’avancement aux municipalités et le rendre disponible aux citoyens (site Internet).
• Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles
o Compiler les données quantitatives requises au bilan ;
o Produire un bilan annuel avec une information accessible à tous, incluant notamment :
i) L’évolution des tonnages par territoire et par catégorie de matières ;
ii) L’évaluation et le suivi de la performance par territoire et par matière visée par un objectif quantitatif du PCGMR (matières éliminées en kg/hab., matières recyclables et organiques récupérées en % et résidus de CRD récupérés en %) basé sur les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
o Diffuser bilan annuel aux municipalités et le rendre disponible aux citoyens (site Internet).</td><td>En continu

En cours de réalisation</td></tr>
<tr><td>Acteurs</td><td>Échéancier</td><td></td></tr>
<tr><td>• <u>Énercycle</u>
• Comité de soutien PCGMR/MRC/Municipalités</td><td>2023 - 2030</td><td></td></tr>
</table>

Orientation 4 : Promouvoir les bonnes pratiques

MESURE 4.1		
Diffuser de l'information pour faire connaître les services en gestion des matières résiduelles		
• Développer un modèle de bottin régional des récupérateurs et le tenir à jour ;		En continu
• Faire la promotion de l'outil « Ça va où ? » ;		En continu
• Produire du contenu d'ISÉ, disponible pour l'ensemble des MRC et des municipalités, qui soit adapté pour différentes plateformes/médias, notamment sous la forme de visuels (photos, illustrations) et de vidéos ;		En continu
• Assurer une présence active sur la page Facebook d'Énercycle et y développer l'interactivité avec les citoyens ;		En continu
• Faire connaître les bons coups et les initiatives inspirantes des acteurs du milieu en GMR par l'entremise des différentes plateformes/médias ;		Reporté
• Mettre en commun les informations des acteurs afin que tous les citoyens de la Mauricie y aillent accès et qu'il y ait des liens entre les différentes plateformes (sites Internet, réseaux sociaux, etc.).		En continu
Acteurs	Échéancier	
• Énercycle • MRC/Municipalités/Collaborateurs	2023 - 2030	

MESURE 4.2		
Proposer des activités pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles		
• Sensibiliser les citoyens sur l'importance de poser le bon geste afin d'améliorer le tri des matières résiduelles et de diminuer le taux de contamination ;		En continu
• Favoriser une sensibilisation terrain (ex. : patrouille, évènements thématiques, capsules vidéo) ;		En continu
• Offrir un service d'accompagnement spécifique aux gestionnaires d'immeuble lors de l'implantation de la collecte des matières organiques ;		Complété
• Maintenir, développer ou soutenir un programme d'ISÉ en milieu scolaire : o Diffuser de l'information et/ou organiser des activités dans les écoles portant sur la GMR ; o Organiser des visites des installations de traitement des matières résiduelles d'Énercycle (écocentres, LET, centre de tri) pour que les jeunes prennent conscience de ce qu'il advient des matières à valoriser ou à éliminer.		En continu
• Organiser des journées portes ouvertes au public aux installations de traitement d'Énercycle.		En continu
Acteurs	Échéancier	
• Énercycle/MRC/Municipalités/Collaborateurs	2023 - 2030	

MESURE 4.3		
Inciter les ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles		
• Diffuser de l'information au sujet du programme « ICI on recycle + » ; • Diffuser les initiatives et les cas à succès sur les territoires ; • Favoriser l'implantation de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles dans les ICI, par exemple en offrant un service d'accompagnement personnalisé (notamment dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques) ; • Proposer un programme d'ISÉ et/ou un service d'accompagnement spécifique pour certaines clientèles : ICI, établissements scolaires, centre de la petite enfance (CPE), établissements de santé, etc. ; • Effectuer un inventaire des ICI.		Reporté Reporté En cours de réalisation En continu En cours de réalisation
Acteurs	Échéancier	
• <u>Municipalités</u> • MRC/Collaborateurs/Énercycle	2024 - 2030	

MESURE 4.4		
Sensibiliser les générateurs de CRD à l'importance d'une gestion environnementale de ces résidus		
• Promouvoir une saine gestion environnementale des résidus de CRD lors de l'émission de permis en donnant de l'information sur les possibilités de récupération des résidus de CRD (recycleurs, etc.) ; • Favoriser une saine gestion des résidus de CRD générés lors des travaux municipaux ; • Proposer aux municipalités des clauses pouvant être intégrées dans les devis d'appel d'offres obligeant la valorisation de certains résidus et prévoyant les moyens de vérification des municipalités ; • Accepter les petits ICI dans les écocentres, selon certaines modalités ; • Acheminer les CRD 'agglomérés' des écocentres municipaux et régionaux actuellement envoyés à l'enfouissement vers un centre de tri autorisé ; • Inventorier les grands générateurs de CRD et leurs pratiques. Au besoin leur apporter un service conseil ; • Proposer un programme d'ISÉ spécifique pour les entrepreneurs en CRD.		Reporté En continu Reporté En continu En cours de réalisation Reporté Reporté
Acteurs	Échéancier	
• <u>Municipalités</u> • Énercycle	2023 - 2030	

Orientation 5 : Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi, et stimuler la récupération

MESURE 5.1		
Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi et en réduction à la source		
• Développer un questionnaire (matières visées, quantités) ; • Développer un outil de suivi des matières reçues par les OBNL de dons ; • Acquérir des connaissances du volume à récupérer et les rejets, pour le textile, meuble, etc. ; • Évaluer la possibilité d'offrir un soutien financier à des organismes, prévoir des conditions de redditions de compte ; • Répertorier l'ensemble des points de dépôt disponible sur le territoire ; • Soutenir des ateliers et des formations en réduction à la source, en réparation, etc.		Reporté
Acteurs	Échéancier	
• MRC/Municipalités • Énercycle/Organismes communautaires	2023 - 2030	

MESURE 5.2		
Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux		
• Soutenir les démarches d'économie circulaire tel que : o Brosser un portrait plus précis de la gestion des matières résiduelles dans les ICI à l'échelle régionale ; o Participer à la démarche d'Économie circulaire Mauricie + et encourager l'adhésion des ICI ; o Créer des synergies entre les ICI.		En continu
Acteurs	Échéancier	
• Collaborateurs/Énercycle/MRC/Municipalités	2023 - 2030	

MESURE 5.3		
Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres		
• Évaluer la possibilité d'élargir l'éventail des matières récupérées aux écocentres en incluant les matières ayant un débouché existant ou potentiel ; • Faciliter la valorisation des encombrants reçus aux écocentres ; • Voir à permettre au petit générateur ICI l'utilisation des écocentres d'Énercycle selon des modalités à définir ; • Renforcer la collaboration avec les organismes communautaires pour favoriser le réemploi des biens réutilisables reçus dans les écocentres d'Énercycle.		En continu
Acteurs	Échéancier	
• Collaborateurs/Énercycle/MRC/Municipalités	2023 - 2030	

MESURE 5.4		
Développer ou améliorer la collecte spécifique et la gestion des encombrants en favorisant le principe des 3RV-E		
• Prévoir des collectes pour les encombrants séparées de la collecte des déchets ; • Développer un guide des différentes modalités de collecte des encombrants adaptées au principe des 3RV-E ; • Évaluer les options de gestion des encombrants ; • Promouvoir les services d'organismes communautaires permettant de réutiliser, récupérer ou valoriser les encombrants ; • Améliorer le tri des encombrants dans les écocentres.		En continu Reporté En continu En continu En cours de réalisation
Acteurs	Échéancier	
• Municipalités • MRC/Énercycle	2023 - 2030	

MESURE 5.5		
Encourager les démarches zéro déchet		
• Promouvoir les outils existants portant sur la démarche zéro déchet (ex. : boîtes à outils, défi, conférence, campagne ISÉ, etc.) ; • Inciter les municipalités à mettre en place des programmes de réduction à la source ; • Promouvoir les stations de remplissage, l'achat en vrac, etc. ; • Évaluer la possibilité de bannir le plastique à usage unique (ex. : sacs de plastique) et adhérer aux recommandations du gouvernement fédéral, et du gouvernement provincial le cas échéant, pour réduire l'utilisation du plastique à usage unique ; • Privilégier les acquisitions responsables dans les organisations municipales (municipalités, MRC, Énercycle) ; • Promouvoir la réduction à la source et la gestion in situ des matières organiques (herbicyclage, feuillicyclage, compostage domestique) ; • Sensibiliser les différents générateurs au gaspillage alimentaire : ○ Faire connaître les services disponibles visant la récupération et le partage d'aliments (ex. : frigo libre-service, banque alimentaire, dons de nourriture non consommée lors d'évènement, etc.) ; • Intégrer de bonnes pratiques de gestion des denrées alimentaires dans les ententes entre les municipalités et les promoteurs d'évènements pour éviter le gaspillage alimentaire.		En continu
Acteurs	Échéancier	
• Énercycle/MRC/Municipalités/Collaborateurs	2023 - 2030	

MESURE 5.6		
Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques		
• Évaluer les besoins en vue de la récupération (ex. : contenant, fréquence, formation) des matières organiques et autres matières à recycler (si ce n'est déjà fait) dans les bâtiments et aires publics où la fréquentation le justifie ; • Ajouter des îlots de récupération et offrir un soutien à la mise en œuvre (à coordonner avec le traitement) ; • Bonifier les équipements existants.		En continu
Acteurs	Échéancier	
• Municipalités	2025 - 2027	

MESURE 5.7		
Favoriser la récupération lors de la tenue d'évènements		
• Proposer un guide pour la tenue d'évènements écoresponsables ; • Rendre accessibles des contenants de récupération et des services de collecte et s'assurer que les organisateurs d'évènements offrent aux participants et festivaliers la possibilité de récupérer leurs matières résiduelles valorisables ; • Mettre en place des outils de communication pour améliorer la qualité du tri et de la récupération lors des évènements ; • Inciter les organisateurs d'évènements à mettre sur pied une brigade verte (étudiants, bénévoles, etc.) pour informer les participants et festivaliers et voir à la qualité du tri ; • Réduire l'utilisation de produits de plastique à usage unique dans les évènements ; • Intégrer de bonnes pratiques GMR dans les ententes entre les municipalités et les promoteurs d'évènements pour s'assurer que les matières générées soient détournées de l'enfouissement.		En cours de réalisation En continu En cours de réalisation En continu
Acteurs	Échéancier	
• MRC/Municipalités	2023 - 2030	

MESURE 5.8		
Soutenir les initiatives de récupération et de valorisation des matières résiduelles orphelines		
• Soutenir les démarches telles que : o Les offres de service de récupération des matières orphelines (plastiques agricoles, textiles, équipements de protection individuelle (EPI), etc.) ; o Le suivi des programmes existants et à venir (ex. : nouvelle responsabilité élargie des producteurs) ; o La recherche de débouchés.		En continu
Acteurs	Échéancier	
• Collaborateurs • Énercycle	2023 - 2030	